

DEMANDE D'OFFRE DE PRIX POUR DES SERVICES

SERVICES DE

Consultations médicales pour bénéficiaires de l'Organisation internationale pour les migrations

DEMANDE D'OFFRE DE PRIX

N° : OIM/RBT/RFQ/2022/001

Mission : Rabat, Maroc
11 rue Ait ourir, Souissi, Rabat

Nom du Projet : *Programme D'Assistance au Retour Volontaire et à la Réintégration*

Titre des Services : *Consultations médicales pour bénéficiaires de l'Organisation internationale pour les migrations*



Demande d'offre de Prix

L'Organisation internationale pour les migrations (ci-après dénommée l'OIM) se propose d'engager des Prestataires de service pour le *Programme d'Assistance au Retour Volontaire et à la Réintégration* pour lequel cette demande d'offre de prix est publiée.

L'OIM invite les prestataires de service à fournir leur Proposition financière pour la fourniture des services suivants : Consultations médicales pour bénéficiaires de l'Organisation internationale pour les migrations.

En coordination avec l'équipe opérationnelles de l'OIM Maroc, le prestataire aura pour missions :

- **De vérifier l'aptitude au voyage des bénéficiaires référés par l'OIM Maroc ;**

Des informations complémentaires sur les services sont fournies dans les Termes de Références (TDR) ci-joints.

Les Prestataires de services seront sélectionnés sur la base des procédures de Sélection Qualité-Coût décrites dans cette Demande d'offre de prix.

La Demande d'offre de prix est constituée des documents suivants :

Section I. Instructions aux Prestataires de services ;

Section II. Termes de références ;

Les Propositions doivent être soumises par courriel : morocco Procurment@iom.int au plus tard le **08 février 2022 à minuit**. Les propositions reçues tardivement ne seront pas acceptées.

Table des Matières

Section I - Instructions aux Prestataires de Services	3
--	----------

Section II. Termes de référence	6
--	----------

Section I - Instructions aux Prestataires de services

1. Introduction

- 1.1 Seuls les médecins autorisés à exercer au Maroc et ayant leur cabinet à Rabat peuvent soumettre leur proposition financière pour les services requis. Les propositions constituent la base des négociations contractuelles devant aboutir à un contrat signé avec le cabinet sélectionné.
- 1.2 Les Prestataires de services ne doivent pas être engagés à une mission quelconque qui serait en conflit avec leurs obligations présentes ou passées vis-à-vis d'autres entités adjudicatrices, ou qui les placerait dans une position qui les empêche d'être en mesure de mener à bien la mission au mieux des intérêts de l'OIM.
- 1.3 L'OIM n'est pas tenue d'accepter toute proposition et se réserve le droit d'annuler le processus de sélection à tout moment avant l'attribution du contrat, et ce, sans encourir de responsabilité vis-à-vis des Prestataires de services.
- 1.4 Le prestataire de service doit disposer d'un numéro d'Identifiant Fiscal (IF), le numéro de registre de commerce, le numéro de CNSS, l'Identifiant Commun obligatoire (ICE) et l'Identifiant National du Praticien (INPE).

2. Manœuvres frauduleuses et coercitives

- 2.1 Le Règlement intérieur de l'OIM exige que le Personnel de l'OIM dans son ensemble, les soumissionnaires, fabricants, fournisseurs ou distributeurs se conforment aux normes les plus strictes en matière de déontologie pendant le processus de passation et d'exécution de tous contrats. L'OIM rejette toute proposition des soumissionnaires et peut, le cas échéant, mettre fin à leur contrat s'il est établi qu'ils se sont livrés à des manœuvres collusoires, frauduleuses ou coercitives. En vertu de ce règlement, l'OIM définit aux fins du présent paragraphe, les termes énoncés ci-dessous comme suit :
 - Est considéré comme acte de corruption le fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, toute chose de valeur dans le but d'influencer l'action de l'Entité adjudicatrice/contractante pendant le processus de passation ou d'exécution du contrat ;
 - Est considéré comme acte frauduleux tout acte ou omission, y compris une fausse déclaration, qui sciemment ou par négligence, induit ou tente d'induire l'Entité adjudicatrice/contractante pendant le processus de passation ou d'exécution du

contrat, dans le but d'obtenir un avantage financier ou de se soustraire à une obligation ;

- Est considéré comme acte de collusion toute entente clandestine entre deux ou plusieurs soumissionnaires en vue de modifier artificiellement les résultats d'un processus de passation dans le but d'obtenir un avantage financier ou autre ;
- Est considéré comme acte de coercition le fait de porter atteinte ou de causer du tort, ou de menacer de porter atteinte ou de causer du tort, directement ou indirectement, à tout participant au processus de passation en vue d'influencer indûment ses activités pendant le processus de passation, ou d'affecter l'exécution d'un contrat.

3. Clarifications et amendements des documents de Demande d'offre de prix

- 3.1 À tout moment avant la soumission des propositions, l'OIM peut, pour quelque raison que ce soit, sur sa propre initiative ou en réponse à une clarification, modifier la Demande d'offre de prix.
- 3.2. Les Prestataires de services peuvent demander des clarifications sur toutes parties de la Demande d'offre de prix. La demande doit être adressée par écrit et soumise à l'OIM à l'adresse suivante : morocprocurement@iom.int

4. Préparation des Propositions

- 4.1 L'Offre du Prestataire de services doit comprendre les éléments suivants :
 - Devis des différentes prestations médicales proposées dans le cabinet ;
- 4.2 La Proposition, ainsi que toutes correspondances y relatives partagées par les Prestataires de services et l'OIM doivent être en *français*. Tous les rapports préparés par le Prestataire de services doivent être en *français*
- 4.3 Les Prestataires de services sont appelés à fournir le prix de leur service en **MAD**
- 4.4 Les termes et la méthode de paiement doivent être clairement spécifiés.

5. Évaluation

- 5.1 les Propositions seront évaluées sur la base de leur conformité aux Termes de référence, aux exigences de la Demande d'offre de prix et sur application d'un critère d'évaluation.
- 5.2 Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne répond pas aux aspects importants des Termes de référence.

6. Attribution du Marché

Le contrat sera attribué par voie d'un avis d'attribution.

Le Prestataire de services est censé commencer sa mission à la date du ***1^{er} Mars 2022.***

Section IV. Termes de référence

TERMES DE REFERENCE

Consultation médicale pour bénéficiaire de l'Organisation internationale pour les migrations

Termes de Références

I. Informations sur l'opportunité

Requis	Médecins autorisés à exercer au Maroc et ayant leur cabinet à Rabat
Lieu d'affectation	Rabat, Maroc
Durée de la mission	Date de début de la mission : 01/03/2022 Date de fin de de la mission : 31/03/2022
Requis pour l'application	Soumission d'une offre financière (devis)

II. Contexte :

Créée en 1951, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est la principale organisation intergouvernementale dans le domaine des migrations et travaille en étroite collaboration avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. L'OIM se consacre à la promotion d'une migration humaine et ordonnée pour le bénéfice de tous. Pour ce faire, il fournit des services et des conseils aux gouvernements et aux migrants pour garantir le respect des besoins et des droits des migrants.

Cette activité s'inscrit dans le contexte de l'organisation des retours volontaires et réinstallation des réfugiés depuis le Maroc.

III. Le rôle du prestataire de service :

C'est dans ce cadre que l'OIM Rabat veut engager un prestataire de service pour effectuer les examens médicaux nécessaires aux bénéficiaires de l'Organisations afin de vérifier leur aptitude au voyage.

IV. Objectif de la mission du prestataire de service :

Le prestataire de service procèdera aux examens nécessaires de l'état de santé ainsi qu'aux vaccinations exigés aux bénéficiaires avant départ selon les règles de l'OIM et des pays de destination.

V. Les tâches et responsabilités du prestataire de service sous ce contrat

Le consultant(e) sera chargé de :

- 1- Effectuer une évaluation de l'état de santé des migrants référés par l'OIM et procéder aux examens physiques ;
- 2- Compléter la documentation médicale requises pour les migrants et réfugiés référés par l'OIM et dont le retour ou la réinstallation ont été approuvés selon les règles et protocole de l'OIM/Pays de destination;
- 3- Référer si nécessaire les migrants référés par l'OIM vers des spécialistes externes pour qu'ils puissent mieux juger de l'aptitude au voyage et d'autres exigences, et accorder une attention et suivi particulier aux cas « en attente »;
- 4- Tenir les dossiers des cas médicaux référés par l'OIM à jour ;
- 5- Coordonner avec l'équipe opérationnelle de l'OIM afin de s'assurer que les exigences médicales de voyage requises pour tous les migrants et réfugiés voyageant avec l'OIM sont respectées ;
- 6- Assister avec les traitements d'urgence en cas de besoin.

VI. Livrables

	Livrables	Deadline
1	Compléter la fiche d'aptitude au voyage pour tous les migrants et réfugiés après consultation;	Après toute consultation;
2	Prescrire des ordonnances médicales pour les bénéficiaires;	En cas de besoin;
3	Compléter la documentation requise pour les réfugiés;	Suite à la demande de l'OIM
4	Présentation de facture détaillée en respectant ce qui suit : <ul style="list-style-type: none">- Facture au nom de l'Organisation internationale pour la migration;- Toutes les exigences requises par la loi de finance marocaine doivent figurer sur la facture (Nom et adresse du fournisseur, ICE, IF, prix HT et TTC...)- La facture doit être détaillée en indiquant le nom du bénéficiaire, la date de la consultation et le prix par bénéficiaire;- La facture liée aux consultations des réfugiés référés par l'OIM doit être distincte de celle liée aux consultations du reste des migrants référés par l'OIM.	A la fin de chaque mois

VII. Qualifications requises :

- Doctorat en médecine;
- 10 ans d'exercice confirmé en qualité de médecin généralistes;
- Une expérience avec les migrants ou en Afrique subsaharienne est un atout;
- Bonne maîtrise de français et de l'anglais oral et écrit ;
- La maîtrise d'arabe/darija est un avantage.